



Cours servais poursuite ?

Par **Lindsay92**, le **16/10/2020 à 21:21**

Bonjour, Cela fait deux ans que je n'ai plus payé les Cours XXXX et là, ils me relancent alors qu'ils ne m'avaient jamais relancé sauf une fois, au début. J'ai eu un appel d'un huissier mandaté qui me demande de rembourser la somme de 1.100 euros sur 10 mois, il y a de ça deux ans ou un peu moins. Je leur avait envoyé une lettre recommandée pour arrêter les cours car j'avais perdu mon travail, mon compagnon était parti, me laissant un crédit sur les bras, les factures, le chômage, etc., je n'y arrive plus. Ils n'ont rien voulu entendre, donc j'ai bloqué les prélèvements et fait la morte. Je n'ai reçu aucune lettre de leur part pendant ces années et là, j'ai décroché car j'avais complètement oublié. Que faire ? vont il m'oublier ? J'ai lu qu'il fallait attendre deux ans mais deux ans à compter du premier prélèvement ou du dernier ? Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **17/10/2020 à 08:29**

Bonjour, 2 ans à compter du dernier paiement et, dans votre cas, de la dernière lettre recommandée que vous avez adressé à l'organisme formateur.

Par **Lindsay92**, le **17/10/2020 à 08:48**

Mon soucis c'est que je ne me rappelle plus des dates , me relance t il parce que c'est sûrement bientôt la fin ? Les gens qui non jamais répondu on il été embêté ? La dame au téléphone m'a dis que si je ne trouvais pas une solution il augmenterais la sommes que je leur dois! Je suis grave stressée

Par **Tisuisse**, le **17/10/2020 à 08:56**

Vous ne gardez pas copie de vos courriers ? Comment allez-vous pouvoir contrer les arguments de votre société de formation ?

Par **Lindsay92**, le **17/10/2020 à 09:01**

Non je n'ai rien gardé e l'époque je le savais même pas ...

Par **Lindsay92**, le **17/10/2020 à 09:03**

Dois je payer la somme ?

Par **jodelariege**, le **17/10/2020 à 17:03**

bonjourrrnnnormalement vous etes toujours redevable de la somme demandée lors de la signature du contrat soit la totalité de la somme si vous avez résilié après 3 moisrrnnsi vous ne payez pas vous allez etre harcelée pendant des mois des années par des huissiers /sociétés de recouvrement avec menace du tribunal et ,à mon grand désespoir et ce sur tous les forums visités où on expose la meme situation que la votre ,personne, absolument personne n'est jamais revenu nous dire si il est allé au tribunal.....